



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_185
Matière 2.1.6

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Raflegeau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

St Germain sur Moine – Approbation du CRAC 2025 de la ZAC des Bottiers

Pièce jointe : Compte-rendu annuel à la Collectivité 2025 (CRAC)

Rapporteur : Thierry Rousselot, Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Urbanisme et Centre-bourgs

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement concertée (ZAC) des Bottiers à St Germain sur Moine, ALTER Cités élabore un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC). Ce document précise l'avancement de l'opération sur la dernière année civile achevée et rend compte du bilan financier actualisé.

L'opération d'aménagement approche de son terme, deux ilots sont encore à commercialiser mais l'ensemble des travaux d'espaces publics et de viabilisation ont été réalisés.

La dernière participation d'équilibre communale reste inchangée pour 2026, soit 20 000 €.

Il est proposé d'approuver l'état des ventes au 31 décembre 2025 et d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2025 fixant le montant des dépenses et des recettes à 2 354 K € HT.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.1523-2,

VU la délibération du Conseil municipal de St Germain sur Moine n°DCM 2012-12-03 du 3 décembre 2012 portant sur la création de la ZAC des Bottiers,

VU la délibération du Conseil municipal de St Germain sur Moine n°DCM 2013-02-09 du 11 février 2013 portant sur la signature du Traité de Concession et confiant à la SODEMEL la réalisation de la ZAC des Bottiers,

VU l'avenant n°1 au Traité de Concession du 14 novembre 2016, portant sur la substitution de la commune de Sèvremoine à celle de St Germain sur Moine en tant que concédant,

VU l'avenant n°2 au Traité de Concession du 10 novembre 2017, portant sur la substitution d'ALTER Cités à la SODEMEL en tant que concédant,

VU l'avenant n°6 au Traité de concession signé le 21 juillet 2025 et le CRAC établi au 31 décembre 2024, approuvés par une délibération n°DCM 2025-099 du Conseil municipal en date du 26 juin 2025,

VU le CRAC établi au 31 décembre 2025 par ALTER CITÉS pour la réalisation de la ZAC des Bottiers ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 10 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'en 2025 le montant prévisionnel global des dépenses s'élève à 2 354 K € HT, dont 2 322 K € HT ont été réglés et 32 K € HT restent à régler,

CONSIDERANT qu'en 2025, le montant prévisionnel global des recettes s'élève à 2 354 K € HT, dont 2 193 K € HT ont été perçus par ALTER Cités et 161 K € HT restent à percevoir,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **APPROUVE** l'état des ventes au 31 décembre 2025.
- **APPROUVE** le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2025, fixant le montant des dépenses et des recettes à 2 354 K€ HT.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026